

**Conseil Communautaire du 20 Octobre 2016**

**D 2016**

**H**

**04**

**Nombre de Conseillers**

<b>En exercice</b>	<b>88</b>
<b>Présents</b>	<b>58</b> dossier 1 – <b>60</b> dossier - <b>59</b> dossier 3 – <b>57</b> du dossier 4 au dossier 12
<b>Votants</b>	<b>67</b> dossier 1 – <b>71</b> dossier - <b>70</b> dossier 3 – <b>67</b> du dossier 4 au dossier 12

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **13 Octobre 2016** s'est réuni à la salle des Fêtes de Calonges, en séance publique, sous la présidence de Daniel BENQUET.

**Etaient présents**

<b><u>Agné</u></b>	.....
<b><u>Beaupuy</u></b>	Maryse HERVÉ – Pascal LAPERCHÉ
<b><u>Birac sur Trec</u></b>	Jean-Luc AGNIC
<b><u>Calonges</u></b>	François NÉRAUD
<b><u>Castelnau Sur Gupie</u></b>	Alexandre FRESCHI
<b><u>Caubon Saint Sauveur</u></b>	.....
<b><u>Caumont Sur Garonne</u></b>	Michel BROUSSE - Pierre IMBERT
<b><u>Clairac</u></b>	Bernard CABANE – Michel PÉRAT
<b><u>Cocumont</u></b>	.....
<b><u>Couthures Sur Garonne</u></b>	Jean-Michel MOREAU
<b><u>Escassefort</u></b>	Christian FRAISSINÉDE – Edith LORIGGIOLA
<b><u>Fauguerolles</u></b>	Maryline DE PARSCAU – Emmanuel MORIZET
<b><u>FaUILLET</u></b>	Gilbert DUFOURG – Michel NAU
<b><u>Fourques Sur Garonne</u></b>	Jacques BILIRIT (+ pouvoir Josette PATISSOU)
<b><u>Gaujac</u></b>	Jean-François THOUMAZEAU (dossier 1 et dossier 2)
<b><u>Gontaud de Nogaret</u></b>	Thierry CONSTANS
<b><u>Grateloup Saint Gayrand</u></b>	.....
<b><u>Jusix</u></b>	Michel GUIGNAN (+ pouvoir Jean-Max MARTIN)
<b><u>Lafitte Sur Lot</u></b>	Patricia GAVA (à compter du dossier 2) - Maryse VULLIAMY
<b><u>Laqruière</u></b>	.....
<b><u>Laqupie</u></b>	.....
<b><u>Le Mas d'Agenais</u></b>	Francis DUTHIL
<b><u>Longueville</u></b>	Guy FARBOS
<b><u>Marcellus</u></b>	.....
<b><u>Marmande</u></b>	Lydie ANGELY – Daniel BENQUET – Marie-Françoise BOUGUES – Martine CALZAVARA – Charles CILLIÈRES - Patrick COUZINEAU – Didier DUTHEIL (+ pouvoir Bernard MANIER) - Josette JACQUET – Philippe LABARDIN – Anne MAHIEU (+ pouvoir Joël HOCQUELET) – Jean-Pierre MARCHAND – Sylvie GENEAU DE LAMARLIÈRE (+ pouvoir Laurence VALAY)
<b><u>Mauvezin sur Gupie</u></b>	Daniel BORDENEUVE
<b><u>Meilhan sur Garonne</u></b>	Régine POVÉDA
<b><u>Montpouillan</u></b>	Didier MONPOUILLAN – Claudette TILLOT
<b><u>Puymiclan</u></b>	.....
<b><u>Saint Avit</u></b>	Michel COUZIGOU (+ pouvoir Catherine BERNARD)
<b><u>Saint Barthélémy d'Agenais</u></b>	Gaëtan MALANGE (+ pouvoir Michel FEYRY)
<b><u>Saint Martin Petit</u></b>	Marie-France BONNEAU {du dossier 1 au dossier 3 (+ pouvoir Gilles LAGAÛZÈRE)}
<b><u>Saint Pardoux du Breuil</u></b>	M. Nicolas MINER {à compter du dossier 2 (+ pouvoir Jean-Marc DUBAN)}
<b><u>Saint Sauveur de Meilhan</u></b>	Francis LABEAU (du dossier 1 au dossier 3)
<b><u>Sainte Bazeille</u></b>	Philippe RIGAL
<b><u>Samazan</u></b>	Serge LAGROLLET – Bernard MONPOUILLAN
<b><u>Sénestis</u></b>	Jacques BRO
<b><u>Seyches</u></b>	Isabelle CESA - André CORIOU
<b><u>Taillebourg</u></b>	Jean-Pierre VACQUÉ
<b><u>Tonneins</u></b>	Eric BOUCHAUD – Liliane KULTON – Guy LAUMET (+ pouvoir Dante RINAUDO à compter du dossier 2)
<b><u>Varès</u></b>	Gérard MARTET - Jacky TROUVÉ
<b><u>Villeteau</u></b>	Jean GUIRAUD
<b><u>Virazeil</u></b>	Christophe COURREGELONGUE (+ pouvoir Alain PREDOUR) – Caroline DELRIEU-GILLET

**Absents ou excusés**

Patrick GAUBAN – Alain LERDU - Guy IANOTTO - Catherine BERNARD - Carole VERHAEGHE - Jean-Luc ARMAND - Lisette DE LUCA - Josette PATISSOU - Danièle ANGOT - Alain PRÉDOUR – Patricia GAVA (dossier 1) - Guy PÉREUIL - Jean-Max MARTIN – Michel ZANETTE – Sylvie BARBE - Jean-Claude DERC – Bernard DIO - Joël HOCQUELET – Bernard MANIER - Laurence VALAY - Thierry CARRETEY - Michel FEYRY - Jean-Marc DUBAN - Nicolas MINER (dossier 1) - Gilles LAGAÛZÈRE – Christine VOINOT - Daniel BARBAS – Liliane BORDES - Laurence LOUBIAT- MOREAU – Dante RINAUDO - Jean-François THOUMAZEAU (à compter du dossier 3) – Marie-France BONNEAU (à compter du dossier 4) – Francis LABEAU (à compter du dossier 4)

**Pouvoirs de**

Catherine BERNARD à Michel COUZIGOU – Josette PATISSOU à Jacques BILIRIT – Alain PRÉDOUR à Christophe COURREGELONGUE – Laurence VALAY à Sylvie GENEAU DE LAMARLIÈRE – Bernard MANIER à Didier DUTHEIL – Jean-Max MARTIN à Michel GUIGNAN – Joël HOCQUELET à Anne MAHIEU – Michel FEYRY à Gaëtan MALANGE – Gilles LAGAÛZÈRE à Marie-France BONNEAU (du dossier 1 au dossier 3) – Jean-Marc DUBAN à Nicolas MINER (à compter du dossier 2) – Dante RINAUDO à Guy LAUMET (à compter du dossier 2)

**Secrétaire de Séance**

Marie-Françoise BOUGES

## Dossier n°4 -

### AVENANT N°11 AU CONTRAT DE DSP AVEC KEOLIS – EXPLOITATION DU RESEAU DE TRANSPORT URBAIN EVALYS

#### Résumé de la délibération

---

Suite aux modifications apportées sur la Délégation de Service Public de transport urbain depuis le 2 novembre 2015, il y a lieu à présent de valider par voie d'avenant le cout supplémentaire sur la contribution financière.

Par ailleurs, suite à la mise en place de services urbains exceptionnels les dimanches 13 et 20 décembre 2015, il y a lieu à présent de régler le coût supplémentaire de ce service.

D'autre part et suite au constat d'une fréquentation très faible sur les branches des lignes C et D, il est proposé de modifier le réseau urbain en desservant l'ensemble de ces arrêts par un service de Transport à la Demande. Aussi et afin de ne pas modifier l'offre de service, il est prévu d'intégrer tous les terminus des lignes urbaines de Marmande comme arrêts de prise en charge et de dépose TAD. Sur le réseau urbain de Tonneins, pour une meilleure lisibilité de fonctionnement de la ligne, il est proposé 2 courses supplémentaires.

Enfin et suite à la modification règlementaire concernant les numéros verts, il est proposé aux usagers un numéro fixe classique intégré sans surcout dans tous les forfaits depuis un fixe ou un mobile.

#### Exposé des motifs

---

##### Modification du sens de circulation dans le centre-ville de Marmande

A compter du 2 novembre 2015, l'Autorité Organisatrice a dû s'adapter, dans le cadre d'une phase test, à un nouveau sens de circulation dans le centre-ville de Marmande. Cette expérimentation a occasionné, depuis cette date quelques modifications, qui ont impacté directement les lignes commerciales B, C et D du réseau Evalys. AU regard des itinéraires définis par l'Autorité Organisatrice cela a nécessité une augmentation du nombre de kilomètres réalisés. A ce jour, il est nécessaire, alors que la phase de test s'achève, de procéder à la modification de la contribution financière de la délégation de service public.

Ainsi la distance commerciale supplémentaire réalisée a généré un surcoût de 6.000,35 € sur les charges variables du réseau Marmande. Ce surcoût est calculé par application des coûts unitaires prévus à l'article 31.6, et selon les tableaux d'impacts financiers joint en annexe 1 du présent avenant.

##### Mise en place de services urbains exceptionnels les dimanches 13 et 20 décembre 2015

Afin d'accompagner l'ouverture exceptionnelle des commerces de centre-ville de Marmande les dimanches du mois de décembre, l'Autorité Organisatrice a validé la mise en place de services urbains exceptionnels les dimanches 13 et 20 décembre 2015 afin de permettre aux voyageurs du réseau de transport Evalys de pouvoir se déplacer et profiter de ces ouvertures de commerces les dimanches.

En conséquence, les lignes A, B, C et D du réseau Evalys ont fonctionné sur la base de l'horaire « samedi toute l'année » sur une amplitude de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h30 et la ligne 1 de Tonneins a fonctionné sur l'horaire « samedi toute l'année » de 9h25 à 12h58 selon le guide horaires joint spécialement édité pour ces dimanches 13 et 20 décembre 2015.

Un plan de communication spécifique, pour promouvoir l'offre de ces deux dimanches, a été mis en œuvre par le délégataire.

Le coût supplémentaire a été de 3 045,45 € HT par dimanche soit 6 090,90 € HT pour les deux dimanches 13 et 20 décembre 2015 selon le calcul contractuel joint en annexe 2 du présent avenant.

##### Adaptation de l'offre de transport

A la demande de l'Autorité Organisatrice et après l'analyse faite par le délégataire sur la fréquentation des branches des lignes C et D, il est ressorti que les fréquentations pouvaient être absorbées par un service de Transport à la Demande.

Par conséquent, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, la desserte des communes de Meilhan-sur-Garonne, Couthures-sur-Garonne, Saint-Pardoux-du-Breuil et l'arrêt Echards de Virazeil sera assurée par un service de T.A.D.

Ainsi, il a également été prévu d'intégrer tous les terminus des lignes urbaines de Marmande comme arrêts de prise en charge et de dépose TAD.

Virazeil Centre, Aérodrome, Creuzet, Condorcet et Sainte-Bazille deviennent des points d'arrivée et de départ pour les services TAD à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

L'analyse de l'offre du réseau urbain de Tonneins nous permet de proposer 2 courses supplémentaires **et d'augmenter l'amplitude de fonctionnement** sur la ligne 1 et ce afin d'assurer une permanence de l'offre et une amélioration de la lisibilité de fonctionnement de la ligne. Par ailleurs, compte tenu des fréquentations de la course de 16h48 de la ligne 2 absorbables par la ligne 1 à la même heure, cette course sera supprimée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 et la course de 7h56 de la ligne 2 fonctionnera uniquement en période scolaire du lundi au vendredi.

En conséquence des adaptations des offres des lignes C, D, 1 et 2 la diminution de la CF pour une année pleine est de 17.280,11 € HT calculé par application des coûts unitaires prévus à l'article 31.6. et selon le tableau d'impacts financiers joint en annexe 3 du présent avenant.

Ces impacts financiers sont repris dans le tableau de calcul de la contribution forfaitaire initialement défini dans le contrat de DSP annexé en annexe 4 du présent avenant.

Il a également été convenu que compte tenu de la substitution de l'offre régulière par une offre à la demande sur les communes de St Pardoux-du-Breuil, Virazeil, Meilhan-sur-Garonne et Couthures-sur-Garonne aucun remboursement d'abonnement ne sera consenti par le délégataire aux abonnés pour ce motif.

**Changement du numéro de téléphone de la centrale d'appel Evalys**, Suite à la modification règlementaire concernant les numéros verts, les appels vers ces numéros depuis des téléphones portables ne sont plus gratuits. D'un commun accord il a été convenu de proposer aux usagers un numéro fixe classique intégré sans surcoût dans tous les forfaits depuis un fixe ou un mobile.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à approuver la délibération suivante,

### Le Conseil Communautaire,

#### Approuve

l'avenant n°11 modificatif au contrat de DSP avec Kéolis Marmande concernant :

- la modification du sens de circulation dans le centre-ville de Marmande
- la mise en place de services urbains exceptionnels les dimanches 13 et 20 décembre 2015
- l'adaptation de l'Offre Transport
- le changement du numéro de téléphone de la centrale d'appel Evalys

#### Autorise

M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette opération.

<u>Résultat du vote</u>		
<i>Votants</i>	67	
<i>Pour</i>	53	
<i>Contre</i>	5	Régine POVÉDA – Nicolas MINER – Philippe RIGAL – Christophe COURREGELONGUE – Caroline DELRIEU GILLET
<i>Abstention</i>	9	Christian FRAISSINÉDE – Maryline DE PARSCAU – Edith LORIGGIOLA – Charles CILLIÈRES – Francis DUTHIL – Anne MAHIEU – Jean-Luc AGNIC – Bernard CABANE – Jean-Michel MOREAU

Fait à Marmande, le 20 Octobre 2016

**Daniel BENQUET**  
Président de Val de Garonne Agglomération,

Publication / Affichage

Le 24.10.2016

Notification

Le